

Veillez remplir les champs lisiblement en caractères d'imprimerie.

Dans le présent formulaire d'adhésion, les expressions *vous*, *votre* et *vos* renvoient au « rentier ». Les expressions *nous*, *notre* et *nos* renvoient à La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émettrice du Fonds de revenu de retraite collectif de Manuvie.

Fonds de revenu de retraite (FRR) Fonds de revenu viager (FRV) Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP) Fonds de revenu viager restreint (FRVR) Demande d'adhésion présentée à La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

* Avant de présenter votre demande, veuillez joindre :

- Une demande d'adhésion à un FRR, à un FRV, à un FRRI, à un FRRP ou à un FRVR dûment remplie pour chaque type de compte que vous souhaitez établir.
- Une photocopie d'un document attestant votre âge (et l'âge de votre conjoint, s'il y a lieu)
- Un formulaire de renonciation du conjoint (s'il y a lieu)
- Une feuille distincte faisant état des bénéficiaires subsidiaires (s'il y a lieu)
- Toute nouvelle instruction de placement dans le cas d'un fonds personnalisé (s'il y a lieu)
- Un formulaire d'autorisation de virement de placements enregistrés (pour les virements provenant d'une autre institution financière)
- Un chèque portant la mention « NUL »



Ce formulaire est également accessible à l'adresse www.manuvie.ca/PRO dans la section « Gérez votre régime ».

Envoyez-nous des documents en ligne

Envoyez-nous votre formulaire dûment rempli en ouvrant une session dans votre compte en ligne à l'adresse manuvie.ca/PRO.

Recherchez l'option **Envoyer des documents** à la page d'accueil, sous l'onglet Mon compte.

Pas encore inscrit?

Accédez à votre épargne en tout temps au moyen de notre site Web sécurisé. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/PRO et cliquez sur Ouvrir une session pour lancer le processus d'inscription.

Résidents de Québec seulement : conformément aux lois du Québec, les formulaires sont offerts en français et en anglais. Si vous n'indiquez pas votre langue de préférence, nous continuerons de communiquer avec vous en français ou en anglais, selon votre choix de langue précédent.

Cochez une case. Si vous établissez plus d'un compte, veuillez utiliser un formulaire distinct pour chaque compte.

Type de compte

Remarque : Vous devez remplir un formulaire distinct pour chaque compte que vous sélectionnez.

FRR FRRI FRV* FRRP FRVR

* Lorsque vous souscrivez un fonds de revenu viager (FRV) de l'Ontario, de l'Alberta, du Manitoba ou un FRV fédéral, vous avez le choix de retirer ou de virer à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), à un fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP) ou à un fonds de revenu viager restreint (FRVR) jusqu'à 50 % de la valeur marchande totale des sommes virées au FRV, et ce, dans les délais impartis. Cette option n'est offerte qu'une seule fois. Si vous souhaitez vous en prévaloir, Manuvie doit recevoir le formulaire à son siège social dans les délais prescrits, s'il y a lieu, suivant le virement des sommes au FRV. Cette option n'est offerte que pour les sommes qui proviennent d'un régime de retraite enregistré. Pour obtenir plus d'information et des instructions à ce sujet, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle.

Renonciation du conjoint

Si vous souscrivez un **FRV**, un **FRRI**, un **FRRP** ou un **FRVR** et que vous avez un conjoint au sens des lois applicables, veuillez joindre le formulaire de renonciation pertinent (fonds souscrit en **Colombie-Britannique**, en **Alberta**, au **Manitoba**, en **Saskatchewan**, en **Nouvelle-Écosse** ou fonds souscrit régi par les lois fédérales). Vous pouvez obtenir une copie de la renonciation à l'adresse www.manuvie.ca/PRO.

Dans les autres provinces ou les territoires, votre conjoint doit apposer sa signature ci-dessous pour indiquer qu'il consent au virement.

Signature du conjoint	Date (jj/mmmm/aaaa)	Province
-----------------------	---------------------	----------

En vertu de la loi pertinente, Manuvie doit obtenir un document attestant votre âge.

* En combinant tous vos comptes de retraite collectifs de Manuvie, vous pourriez bénéficier d'un meilleur taux dans le cadre du Programme de récompense des participants. Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec l'équipe Solutions de transition en composant le 1 855 828-7023.

Renseignements sur le rentier

Nom	Prénom	Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Adresse (numéro, rue et appartement)		État matrimonial	
Ville	Province	Code postal	Langue <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français
Numéro de téléphone		Adresse de courriel	
Date de naissance (jj/mmmm/aaaa)	Combinez vos comptes* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Numéro d'assurance sociale	Numéro de participant RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE

En vertu de la loi pertinente, Manuvie doit obtenir un document attestant votre âge.

Attestation d'âge

Acte de naissance (si le nom n'a pas changé) Passeport Permis de conduire Autre _____

* Pour obtenir de l'aide, communiquez avec le Service à la clientèle au 1 888 388-3288.

Si vous avez choisi l'option Revenu de conjoint pour votre actif détenu dans RevenuPlus Collectif, si vous désignez votre conjoint comme rentier successeur ou si les versements sont fondés sur l'âge de votre conjoint, veuillez joindre un document attestant l'âge de votre conjoint.

**En combinant vos comptes avec ceux de votre conjoint, vous pourriez bénéficier d'un meilleur taux dans le cadre du Programme de récompense des participants.

Renseignements sur le conjoint

Désignez-vous votre conjoint* comme rentier successeur? Oui Non

(Pour plus de renseignements sur la désignation d'un conjoint successeur, reportez-vous à la page 5.)

Si la loi le permet, le minimum du FRR, du FRV, du FRR1, du FRRP ou du FRVR sera-t-il établi selon l'âge de votre conjoint? Oui Non

Si vous détenez un actif dans RevenuPlus Collectif, avez-vous choisi l'option Revenu de conjoint? Oui Non

Si votre conjoint possède un compte de retraite collectif auprès de Manuvie, voulez-vous combiner vos comptes**? Oui Non

Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions ci-dessus, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du conjoint	Prénom du conjoint	Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Date de naissance du conjoint (jj/mmmm/aaaa)	Numéro d'assurance sociale	Numéro de client Manuvie du conjoint (s'il y a lieu)

*L'époux ou le conjoint de fait reconnu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Si vous avez choisi l'option Revenu de conjoint pour votre actif dans RevenuPlus Collectif, vous devez nommer votre conjoint comme rentier successeur pour assurer la poursuite des versements. Une fois que vous avez choisi cette option, vous ne pouvez la modifier que si votre conjoint décède avant le début du versement du revenu annuel garanti, et vous devez informer Manuvie de la modification dans les six mois suivant le décès de votre conjoint.

Les personnes désignées dans la présente section recevront les sommes dues à votre décès si vous n'avez pas désigné de rentier successeur.

Pour les résidents du Québec seulement

Si vous avez désigné votre conjoint à titre de bénéficiaire, la désignation est irrévocable sauf si vous cochez la case ci-après :

Révocable

Remarque : Un bénéficiaire subsidiaire n'a aucun droit s'il existe un bénéficiaire principal.

Si votre compte contient des fonds immobilisés et que vous avez un conjoint à la date de votre décès, il est possible que les sommes dues soient versées à votre conjoint, sans égard aux bénéficiaires que vous avez désignés.

Une copie, une télécopie, une copie numérisée ou une image de la désignation de bénéficiaire figurant dans le présent formulaire est aussi valide que l'original.

Renseignements sur les bénéficiaires

Nom(s) des premiers bénéficiaires	Lien avec le rentier	Pourcentage des sommes dues
Le TOTAL doit être égal à 100 %		

Fiduciaires des bénéficiaires mineurs (sans objet au Québec)

Si vous désignez plus de deux bénéficiaires ou des bénéficiaires subsidiaires, veuillez joindre une feuille distincte. Cochez la case ci-contre si vous joignez une feuille distincte. Cette dernière doit être signée et datée.

Le premier virement doit être d'au moins 5 000 \$

*** Le virement de nouvelles sommes à RevenuPlus Collectif n'est pas permis.**

Remarque : Un virement à partir de RevenuPlus Collectif réduira la base de la prestation garantie et vos versements de revenu annuel garanti.

Si vous souhaitez choisir des fonds additionnels, veuillez les indiquer sur une feuille distincte.

Remarque : Si vous avez désigné un bénéficiaire irrévocable, vous devez obtenir son consentement avant de virer votre actif détenu dans le régime d'épargne collectif établi auprès de Manuvie.

Virements à partir d'un régime d'épargne collectif établi auprès de Manuvie

Nom du régime	Numéro de contrat	Numéro de participant
---------------	-------------------	-----------------------

Virer mes actifs aux MÊMES fonds auxquels je cotise dans le cadre de mon régime collectif, si possible.
 Virer et affecter mon actif selon les instructions ci-dessous.

Code du fonds	Virer les fonds à	Code du fonds	Virer les fonds à	Code du fonds	Virer les fonds à
	%		%		%
	%		%		%
Remarque : Les virements à des fonds détenus dans RevenuPlus Collectif ne sont pas permis.					Total

Bénéficiaire irrévocable : Je consens au virement des sommes détenues dans le compte.

Bénéficiaire irrévocable	Date (jj/mmmm/aaaa)
--------------------------	---------------------

*** Pour obtenir de l'aide, communiquez avec le Service à la clientèle au 1 888 388-3288.**

Utilisez le formulaire d'autorisation de virement qui se trouve à la section « Formulaires » à l'adresse www.manuvie.ca/PRO.

*** Le virement de nouvelles sommes à RevenuPlus Collectif n'est pas permis.**

Si vous souhaitez choisir des fonds additionnels, veuillez les indiquer sur une feuille distincte.

Virement provenant d'une autre institution financière

Virement d'actif externe provenant d'une autre institution financière

Montant du virement \$	Nom de l'institution	Numéro de compte/contrat
Si les sommes virées sont immobilisées, en vertu des lois sur les régimes de retraite de quelle province ou de quel territoire le contrat sera-t-il régi?		

Instructions de placement relatives au virement de l'actif détenu auprès d'une autre institution financière. (Indiquez le code du fonds ainsi que le pourcentage de la somme à verser dans le fonds.)

Code du fonds	Virer les fonds à	Code du fonds	Virer les fonds à	Code du fonds	Virer les fonds à
	%		%		%
	%		%		%
Total					

Veillez choisir une option de versement.

Remarque : Vous devez retirer une somme égale ou supérieure au minimum du FRR à compter de la deuxième année civile du contrat. Si vous choisissez le minimum du FRR, les versements doivent débiter l'année civile suivante.

Les versements seront effectués selon l'ordre établi de Manuvie.

Les versements sont prélevés proportionnellement de chaque fonds de placement en fonction de votre actif total.

Les versements sont prélevés des fonds de placement selon le pourcentage indiqué dans le tableau.

Les versements sont prélevés des fonds de placement, desquels le solde sera épuisé selon l'ordre indiqué dans le tableau.

Renseignements sur les versements

Type de versement (Cochez une case)

Minimum du FRR, FRV, FRRI, FRRP et FRVR Maximum du FRV, du FRRI ou du FRVR Montant spécifié : _____ \$

RevenuPlus Collectif

Si vous avez des fonds dans RevenuPlus Collectif, choisissez cette option.

J'ai des fonds dans RevenuPlus Collectif.

À quel âge souhaitez-vous commencer à recevoir votre revenu annuel garanti*? _____

Remarque : Le versement du revenu annuel garanti ne peut pas commencer avant que vous ayez satisfait la période de conservation de cinq ans et avant que vous ayez atteint l'âge de 60 ans. (Si vous avez choisi l'option Revenu de conjoint, vous et votre conjoint devez avoir atteint 60 ans.)

* Manuvie versera toujours le revenu annuel garanti, sous réserve des maximums prévus par les lois applicables. Elle effectuera les versements d'abord en puisant dans les fonds de RevenuPlus Collectif jusqu'à l'atteinte du plafond au titre du revenu annuel garanti, puis dans vos placements selon leur catégorie d'actif.

Options de retrait*

Pour tous les autres participants (sauf les participants détenant des fonds dans RevenuPlus Collectif), veuillez sélectionner l'une des options de retrait suivantes :

Proportionnel à l'actif

Pondération

Veillez limiter vos instructions de retrait aux 9 cases fournies ci-dessous. Le total doit être égal à 100 %.

Code du fonds	Pourcentage	Code du fonds	Pourcentage	Code du fonds	Pourcentage
	%		%		%
	%		%		%
	%		%		%
Total					%

Ordre établi

Les cases 1 à 9 « Ordre de retrait » indiquent, en ordre de priorité, les fonds que Manuvie utilisera pour effectuer les versements; elle épuisera le solde de chaque fonds dans cet ordre. Veillez limiter vos instructions de retrait aux 9 cases fournies ci-dessous.

Ordre de retrait	Code du fonds	Ordre de retrait	Code du fonds	Ordre de retrait	Code du fonds
1		4		7	
2		5		8	
3		6		9	

*** Remarque : Si vous n'avez pas fourni d'instructions de retrait ou si celles-ci ne peuvent pas être satisfaites, Manuvie traitera le retrait selon l'option Proportionnel à l'actif.**

Périodicité des versements

- Mensuelle
 Trimestrielle
 Semestrielle
 Annuelle

Date du début des versements

Précisez une date, du 1^{er} au 28

Mois et année du premier versement

Retenues d'impôt (Cochez une case)

- Retenues minimales uniformes **OU**
 Pourcentage précisé par le client _____ %

*** Ce pourcentage doit être égal ou supérieur aux minimums régis par la loi et s'appliquera au montant de versement brut.**

Vous DEVEZ joindre un chèque portant la mention « NUL ».

*** Indiqué sur votre chèque**

Virements automatiques

Manuvie versera les sommes dues directement dans votre compte bancaire. (Joindre un chèque portant la mention « NUL ».)

Nom de la banque ou de l'institution financière*	Numéro de domiciliation	Numéro de la banque	Numéro de compte
--	-------------------------	---------------------	------------------

*** Pour obtenir de l'aide, communiquez avec le Service à la clientèle au 1 888 388-3288.**

Signature

J'atteste que j'ai lu et compris les conditions figurant dans la section Adhésion et autorisation d'inscription et la section Déclaration relative aux renseignements personnels qui font partie intégrante de la présente demande d'adhésion.

Je déclare par la présente que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans le présent formulaire sont exacts.

Il est entendu que, si les versements prévus exigent le retrait de sommes détenues dans RevenuPlus Collectif et que je ne satisfais pas aux exigences relatives à la période de conservation de cinq ans et à l'âge minimal, la base de la prestation garantie et les versements de revenu annuel garanti futurs seront réduits.

Signature du rentier	Date (jj/mmmm/aaaa)	Province
----------------------	---------------------	----------

Renseignements sur le conseiller

Nom du conseiller	Code de Manuvie	Numéro de téléphone	
Adresse (numéro, rue et appartement)			
Ville	Province	Code postal	Courriel



Avez-vous quelque chose à nous envoyer?

Envoyez-nous votre formulaire dûment rempli en ligne en ouvrant une session dans votre compte en ligne à l'adresse manuvie.ca/PRO. Recherchez l'option **Envoyer des documents** à la page d'accueil, sous l'onglet Mon compte.

L'option **Envoyer des documents** est plus rapide et plus sécuritaire que l'envoi de documents par courriel.

Pas encore inscrit?

Accédez à votre épargne en tout temps au moyen de notre site Web sécurisé. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/PRO et cliquez sur Ouvrir une session pour lancer le processus d'inscription.

Ayez à portée de main votre numéro de client unique ainsi que votre numéro d'assurance sociale pour procéder à l'inscription. Vous trouverez votre numéro de client unique sur votre lettre de bienvenue ou sur un récent relevé.

Directives d'envoi

Envoyez la présente demande dûment remplie à l'adresse suivante :

Manuvie
Solutions Retraite collectives
2000, rue Mansfield, bureau 1410
Montréal (Québec) H3A 3A2
Télécopieur : 1 866 945-5109

** Pour obtenir de l'aide, communiquez avec le Service à la clientèle au 1 888 388-3288.*

À Manuvie, la protection de vos renseignements personnels et le respect de votre vie privée nous tiennent à cœur. Les termes « nous », « notre » et « nos » renvoient à La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, ses sociétés affiliées et ses filiales.

1. Pourquoi recueillons-nous, utilisons-nous et divulguons-nous de vos renseignements personnels?

Dans le but d'établir et de gérer notre relation avec vous, de vous fournir des produits et des services, d'administrer nos activités et de respecter les exigences légales et réglementaires.

2. Quels renseignements personnels recueillons-nous?

Selon le produit ou le service, nous recueillons des renseignements personnels précis à votre sujet, notamment :

- des renseignements permettant d'établir votre identité, comme votre nom, votre adresse, vos numéros de téléphone, votre adresse courriel, votre date de naissance, votre numéro de permis de conduire, votre numéro de passeport ou votre numéro d'assurance sociale (NAS);
- des renseignements financiers, des rapports d'enquête;
- des renseignements sur la façon dont vous utilisez nos produits et services, ainsi que des renseignements sur vos préférences, caractéristiques démographiques et champs d'intérêt;
- des renseignements sur les services bancaires et l'emploi;
- d'autres renseignements personnels dont nous pourrions avoir besoin pour administrer vos produits et services et gérer notre relation avec vous.

Nous utilisons des moyens honnêtes et licites pour recueillir des renseignements personnels à votre sujet.

3. Où recueillons-nous des renseignements personnels à votre sujet?

Selon le produit ou le service, nous recueillons des renseignements personnels auprès des sources suivantes :

- les demandes et formulaires que vous avez remplis;
 - d'autres interactions entre vous et nous;
 - d'autres sources, notamment :
 - des tiers avec lesquels nous traitons dans le cadre de l'établissement et de l'administration de vos produits ou services maintenant et dans l'avenir;
 - des sources publiques, comme les organismes gouvernementaux, les agences d'évaluation du crédit et les sites Internet;
 - des institutions financières;
 - votre employeur ou votre promoteur de régime et ses agents autorisés, conseillers en avantages sociaux, conseillers et fournisseurs de services de régime.
-

4. À quelles fins utilisons-nous vos renseignements personnels?

Selon le produit ou le service, nous utiliserons vos renseignements personnels pour :

- administrer les produits et services que nous vous fournissons et gérer notre relation avec vous;
 - confirmer votre identité et vérifier l'exactitude des renseignements que vous nous fournissez;
 - évaluer votre demande;
 - respecter les exigences légales et réglementaires;
 - en apprendre davantage sur vous et sur la manière dont vous préférez faire affaire avec nous;
 - analyser des données pour prendre des décisions et mieux comprendre nos clients afin d'améliorer les produits et les services que nous fournissons;
 - mener des audits et des enquêtes, et vous protéger contre la fraude;
 - mener des recherches pour vous retrouver et mettre à jour vos renseignements au besoin;
 - déterminer votre admissibilité à d'autres produits et services qui sont susceptibles de vous intéresser, et vous fournir des précisions sur ces produits et services;
 - automatiser le traitement pour nous aider à prendre des décisions concernant vos interactions avec nous, comme les demandes, les approbations ou les refus.
-

5. À qui communiquons-nous vos renseignements personnels??

Selon le produit ou le service, nous communiquons vos renseignements personnels :

- aux personnes, institutions financières, réassureurs et autres parties avec lesquels nous traitons dans le cadre de l'établissement et de l'administration de votre produit ou service maintenant et dans l'avenir;
- aux employés, agents et représentants autorisés;

- à votre conseiller en avantages sociaux et à ses employés, et à toute agence qui a signé une entente avec nous et qui dispose du droit de superviser, directement ou indirectement, votre conseiller en avantages sociaux et ses employés;
- à votre employeur ou votre promoteur de régime et ses agents autorisés, conseillers en avantages sociaux, conseillers et fournisseurs de services de régime;
- à toute personne ou à toute organisation à qui vous avez donné votre consentement;
- aux personnes autorisées par la loi à consulter vos renseignements personnels;
- aux fournisseurs de services qui ont besoin de ces renseignements pour nous fournir leurs services (par exemple des services de traitement des données, de programmation, de stockage des données, d'étude de marché, d'impression, de distribution et d'enquête).

Sauf lorsqu'il y a des restrictions contractuelles, les personnes, organisations et fournisseurs de services susmentionnés se trouvent au Canada et dans des territoires à l'étranger. Par conséquent, vos renseignements personnels peuvent faire l'objet de transferts interprovinciaux ou transfrontaliers afin de vous fournir des services et sont ainsi soumis aux lois de ces territoires.

Lorsque nous transmettons des renseignements personnels à nos fournisseurs de services, nous exigeons qu'ils les protègent de façon conforme à nos politiques et pratiques en matière de protection des renseignements personnels.

6. Retrait de votre consentement

Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale à des fins autres que fiscales. Vous pouvez aussi retirer votre consentement à ce que nous utilisions vos renseignements personnels pour vous offrir d'autres produits ou services, à l'exception des offres accompagnant les relevés qui vous sont envoyés par la poste. Vous pouvez aussi retirer votre consentement à la divulgation de vos renseignements au conseiller et à ses employés, désignés par votre employeur ou le promoteur du régime.

À moins que les lois fédérales ou provinciales ne vous en donnent le droit, vous ne pouvez pas retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ou à la communication des renseignements personnels dont nous avons besoin pour établir ou administrer votre compte.

Si vous souhaitez retirer votre consentement, veuillez téléphoner à notre Centre de service à la clientèle au **1 888 727-7766** ou écrire au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse indiquée ci-après.

7. Exactitude

Vous nous informerez de tout changement apporté à vos coordonnées. Si vos renseignements personnels ont changé ou si vous devez corriger des inexactitudes dans vos renseignements personnels dans nos dossiers, vous pouvez téléphoner à notre Centre de service à la clientèle au 1 888 727-7766 ou écrire au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse indiquée ci-après.

8. Accès

Vous avez le droit de consulter les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, d'en vérifier l'exactitude et au besoin d'y faire apporter les corrections appropriées. Vous pouvez envoyer vos demandes à : Responsable de la protection des renseignements personnels, Manuvie, P.O Box 1602, Del Stn 500-4-A, Waterloo (Ontario) N2J 4C6 ou à Canada_Privacy@manulife.ca.

Pour en savoir plus, consultez notre politique de protection des renseignements personnels du Secteur Canada. Veuillez noter qu'il est impossible de garantir la protection des communications par courriel. Ne nous envoyez pas de renseignements de nature confidentielle par courriel.

Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.